

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES BILAN 2025

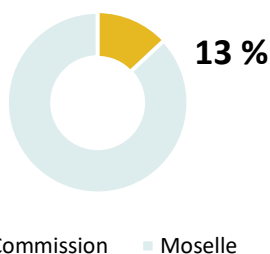
MISSION LOCALE DU NORD MOSELLAN

Données relatives aux aides attribuées au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes, sur le territoire couvert par la Commission de Thionville, géré par la Mission Locale du Nord Mosellan.

CHIFFRES CLÉS :

Commission de Thionville
62 jeunes aidés
(plusieurs aides possibles par jeune)

PART DES AIDES ATTRIBUÉES



Moselle
529 jeunes aidés

Modalités de traitement des aides

38 % en commission
39 % en délégation
23 % en urgence

119 demandes déposées

Total des aides individuelles accordées **12 985 €**

76 % d'aides attribuées

Montant moyen d'une aide par jeune **209 €**

770 demandes déposées

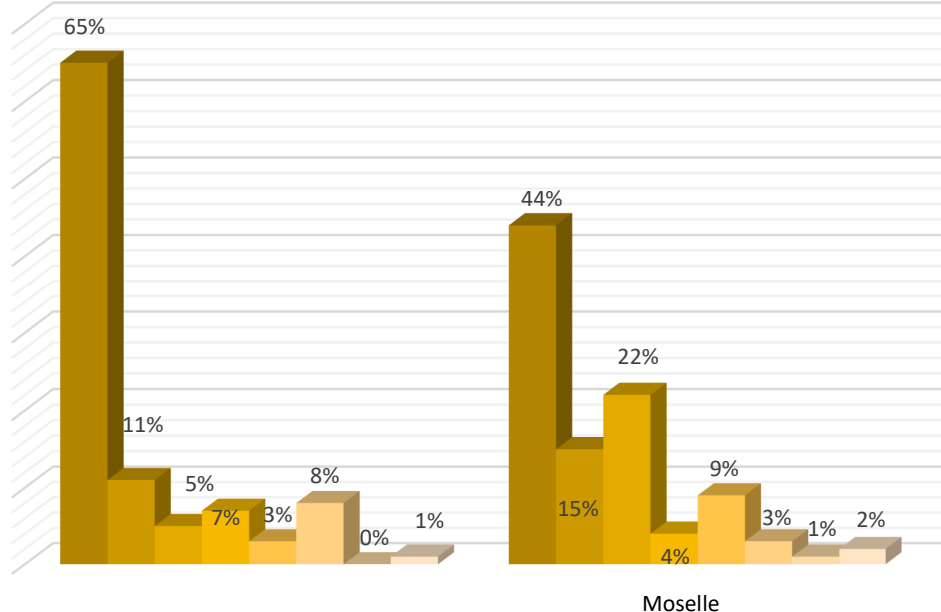
Total des aides individuelles accordées **108 864 €**

90 % d'aides attribuées

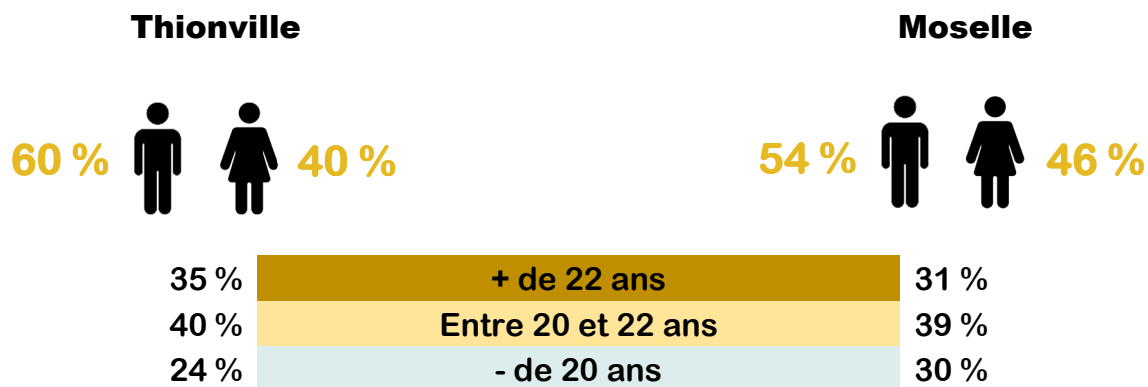
Montant moyen d'une aide par jeune **206 €**

FINALITÉ DES AIDES :

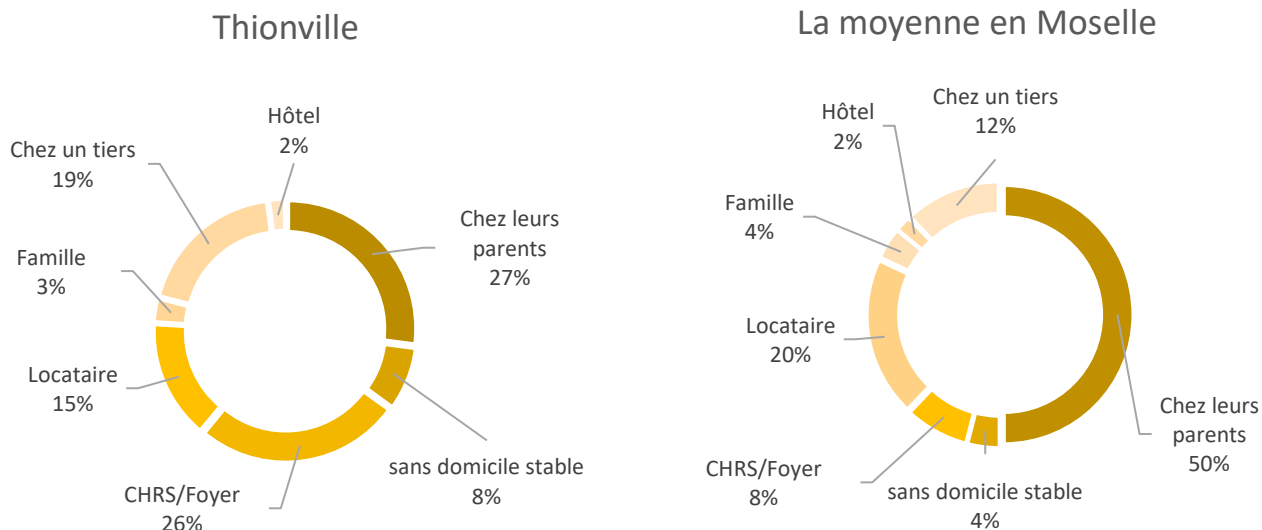
- Alimentaire
- Transport
- Permis
- Assurance voiture
- Entrée en formation
- Hygiène Santé
- Vêtements Chaussures
- Autres (logement, ouverture compte bancaire...)



PROFILS DES JEUNES AIDÉS :



Conditions de logement :



Niveau scolaire des jeunes aidés :

		Moselle
Niveau III, II, I (enseignement supérieur)	12 %	5 %
Niveau IV (baccalauréat)	39 %	38 %
Niveau V général (arrêt classe de 2 ^{nde} ou 1 ^{ère})	2 %	11 %
Niveau V technique (CAP/BEP)	14 %	22 %
Niveau V bis général (arrêt classe de 3 ^{ème})	21 %	14 %
Niveau V bis technique (abandon 1 ^{ère} année CAP/BEP)	7 %	4 %
Niveau VI (abandon avant la 3 ^{ème})	5 %	6 %

LISTE DES COMMUNES :

Liste des communes de résidence des jeunes aidés au titre du FDAJ 2025 :

LISTE DES COMMUNES	Nombre de dossiers déposés	Nombre de bénéficiaires	Nombre de dossiers acceptés	Montants attribués
TOTAUX	119	62	91	12 984,92 €
ALGRANGE	2	2	2	350,00 €
AUDUN LE TICHE	3	1	3	344,00 €
BOUZONVILLE	1	1	1	130,00 €
CATTENOM	1	0	0	- €
FAMECK	8	7	7	857,00 €
FLORANGE	8	3	3	270,00 €
GUENANGE	5	1	5	540,00 €
HAYANGE	2	1	1	75,00 €
KEMPLICH	1	1	1	32,00 €
KLANG	1	1	1	120,00 €
MANOM	1	1	1	380,54 €
NILVANGE	4	2	2	200,00 €
SEREMANGE-ERZANGE	2	1	1	110,00 €
TERVILLE	3	2	2	240,00 €
THIONVILLE	55	25	46	6 499,74 €
UCKANGE	6	5	5	1 105,00 €
VAUDRECHING	1	0	0	- €

Communes et CCAS ayant contribué au FDAJ 2025 :

AUDUN-LE-TICHE	1 000,00 €
BASSE-HAM	342,60 €
CATTENOM	399,60 €
FAMECK	750,00 €
FONTOY	480,45 €
KNUTANGE	487,05 €
NEUFCHEF	393,15 €
THIONVILLE	3 150,00 €
TRESSANGE	370,00 €
UCKANGE	400,00 €
TOTAL	8 072,85 €

ACTIONS COLLECTIVES :

Moselle

4 actions collectives

34 000 €

20 actions collectives

64 919 €

- Des solutions d'hébergement avec le projet des chambres d'insertion, renouvelé chaque année et porté par l'association APOLO'J et la Mission Locale
- Projet musicothérapie porté par le Centre Social et Culturel Jacques Prévert pour favoriser la remobilisation des jeunes, leur autonomie et leur engagement à travers une création musicale
- Valoriser l'image de soi et renforcer la confiance en soi chez les jeunes
- Améliorer l'estime de soi et le mieux-être dans ses relations avec les autres